

République française

GIRONDE

SAINT ANDRE DU BOIS - COMMUNE**Séance du 09 avril 2026****Membres en exercice :**
11

Date de la convocation: 01/04/2026

*neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascale GUAGNI-LE MOING***Présents : 11****Présents :** Pascale GUAGNI-LE MOING, Céline TRÉJAUT, Aurélien LAURENT, Aurore CASTAGNET, Sylvie DHONT, Stéphane CORGNAC, Dominique GONCALVES, Philippe Bernard PEREZ, Eric TERRIEN, Cécile PIERRON, Emilie ROQUES**Votants: 11****Pour: 11****Contre: 0****Représentés:****Abstentions: 0****Excusés:****Absents:****Secrétaire de séance: Eric TERRIEN****Objet: Vote taux d'imposition 2026 - DE_027_2026**

Madame le Maire présente l'état des notifications des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 notifié par les services de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Les bases nettes d'imposition de la commune pour l'année 2026 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

Taxes	Pour mémoire, base de l'année 2025	Bases notifiées	Taux
Taxe sur foncier bâti	322 200	331 200	41,31
Taxe sur foncier non bâti	65 900	55 500	85,22
Taxe d'habitation	41 500	39 100	17,81

Compte-tenu de ces bases d'imposition, des allocations compensatrices d'allègements fiscaux et du produit attendu des taxes directes locales qui se voient appliquer un taux national, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taxes.

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1636 B sexies et suivants,

Vu l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales,

Vu le projet du budget primitif,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 comme suit :

Taxes	Pour mémoire, taux votés en 2025	Bases d'imposition notifiées	Taux votés	Produits
Taxe sur foncier bâti	41,31	331 200	41,31	136 819
Taxe sur foncier non bâti	85,22	55 500	85,22	47 297
Taxe d'habitation	17,81	39 100	17,81	6 964



Le Maire
Pascale GUAGNI-LE MOING

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 30 / 04 / 2026
et publié ou notifié